



CENTRALE
CANINE

COMMISSION
D'UTILISATION
NATIONALE
CHIENS DE BERGER
ET DE GARDE
GROUPE TRAVAIL
RING

Groupe Travail Ring

Responsable : GLADIEUX Serge 4 Kéraiber 29260 - PLOUDANIEL

☎ 02 29 62 64 30 – 06 82 04 77 30 ✉ serge79@wanadoo.fr <http://gtr.cun.cbg.com>

Ploudaniel, le 13 août 2021

Contact : **Serge Gladieux**

Madame, Monsieur,

Nous avons le plaisir de vous annoncer que le Challenge Inter-Races SCC 2021 se déroulera les 16 et 17 octobre 2021, au Stade de la Mare aux Loups, rue Aristide Briand 60110 Méru

Coordonnées du Responsable de l'organisation : Mr **Das Neves Azevedo** Nuno

Tel : 07 69 90 27 42 ✉ : nunonevesazevedo@gmail.com

Challenge Inter-Race SCC en Ring 1-2-3

Juge : Mr **DELPECH** Jean-Claude.

HA : Mrs **FOUILLEUL** Florian, **AUGIS** Rodrigue - HA Remplaçant : Julien **SEJOR**

L'objectif de ce Challenge étant de valoriser le plus grand nombre de races différentes, la priorité sera donnée aux races autres que le Berger Belge Malinois et le Berger Allemand, **néanmoins**, des sujets de ces races pourront être présentés selon un quota préalablement défini par le GTR en accord avec la CUN cbg. Voici le quota autorisé pour chaque échelon :

Ring échelon 1 et 2 : maximum de 2 chiens de race Berger belge, de chaque variété, ainsi que 2 bergers Allemands.

Ring échelon 3 : maximum 2 bergers Groenendael, 2 Laekenois. Pour toutes autres races les inscriptions sont ouvertes

Le GTR retiendra les inscriptions de ces chiens en fonction de la date d'arrivée des engagements reçus.

En cas d'arrivée de courrier simultanément, le plus jeune chien sera retenu

✚ **L'engagement est offert par la CUN cbg pour tous les concurrents en ring 1, 2 et 3.**

✚ **3 repas sont offerts par la CUN cbg le samedi midi, samedi soir et dimanche midi pour tous les concurrents en ring 1, 2 et 3.**

Voir communication de l'organisateur (plus bas) pour la réservation des repas de vos accompagnants.

Nous vous prions de trouver ci-joint, les droits et devoirs d'un finaliste de Championnat, ainsi que les droits et devoirs du licencié de la CUN cbg, qu'il faudra **nous retourner impérativement signés**

Afin de pouvoir vous remettre un gilet, nous vous remercions par avance de noter votre taille, que vous devez nous retourner :

TAILLE BLOUSONS SCC CUN cbg : XXXL – XXL – XL – L - M – S (entourez la taille choisie)

Vous devrez nous retourner tous les documents demandés **avant le 10 septembre 2021 (impérativement)**.

A l'adresse suivante : **Mr Serge Gladieux - 4 Kéraiber 29260 Ploudaniel**

Nous vous souhaitons de passer un agréable séjour et de profiter pleinement de ce week-end.

Responsable du Groupe Gestion des sélectifs Rapport de jugement Serge GLADIEUX 4 Kéraiber 29260 - PLOUDANIEL Tel : 02 29 62 64 30 – 06 82 04 77 30 serge79@wanadoo.fr	Secrétaire Gestion DROM-CROM Stéphane BOTTARO 1 rue de Metz 57530 – SILLY SUR NIED Tel : 06 38 02 38 48 Huggy2502@gmail.com	Gestion des HA Rapport jugement HA Xavier ATTRA 8 bis rte La Brecellière 37130 – CINQ MARS LA PILE Tel : 06 50 94 88 84 xavierattra@gmail.com	Gestion des juges Michel RIVIERE Le Bourg 24600 – BOURG DU BOST Tel : 05 53 90 58 44 - 06 87 47 68 97 marinelm04@yahoo.fr	Gestion GP SCC Gestion Club de Race Serge AMENDOLA 26, rue de la Mairie 95710 - AMBLEVILLE Tel : 01 34 30 08 46 – 06 85 81 12 79 serge.amendola@wanadoo.fr
---	--	--	--	---

CHALLENGE INTER RACES SCC 2021

Club Organisateur : Club de MERU

Collez
votre étiquette

ICI

Date du concours : 16 et 17 octobre 2021

Nom et affixe du chien :

Race : N° Carnet de Travail :

N° FAPAC chien : N° Licence Propriétaire :

Nom et prénom du Conducteur :

N° Licence Conducteur :

Adresse :

Code postal : Ville :

☎ : Mail : @

Club : Territoriale

Discipline Ring : 1 2 3

A JOINDRE A VOTRE ENGAGEMENT : Date limite d'envoi le 10 septembre 2021

- 3 étiquettes (2 sur leur support – 1 collée sur l'inscription),
- Une enveloppe timbrée ou votre adresse électronique pour la confirmation de l'engagement.
- Les droits et devoirs d'un finaliste de Championnat, ainsi que les droits et devoirs du licencié de la CUN CBG, qu'il faudra **nous retourner impérativement signés**
- L'engagement devra être envoyé au **Responsable du GTR** à l'adresse suivante ci-dessous :
Serge **Gladieux** 4 Kéraiber 29260 PLOUDANIEL

Je déclare sincères et véritables les renseignements ci-dessus. J'exonère spécialement et entièrement le club organisateur de toute responsabilité du fait d'accidents (blessures, morsures, vols, maladies et dommages divers) survenus à mon chien ou causés par lui ou à moi-même de mon propre fait.

Signature du Président :
Cachet du Club

Signature du Conducteur :



CLUB CANIN DE MERU

EDUCATION ET PRATIQUES SPORTIVES CANINES

Association de Loi 1901 reconnue d'intérêt général,
Déclarée en préfecture de l'Oise sous le n° W601000498 – Habilitation SCC n° HA0904
Siège social : 25 Grande Rue N° 4 – 60460 BLAINCOURT LES PRECY
Adresse terrain : La Mare aux Loups – 60110 MERU (En face Gendarmerie)
Tél : 07.69.90.27.42 ou 06.50.28.81.84 - Contact : clubcaninmeru@gmail.com

Challenge Inter Races SCC en Ring

- La subvention versée par la CUN cbg, nous permet de vous offrir, pour le conducteur, les repas du samedi midi, samedi soir et dimanche midi.

- Nous vous proposons pour vos accompagnateurs des repas à 16 €.

- Souhaite des repas pour :

Samedi midi : repas à 16 €

Samedi soir : repas à 16 €

Dimanche midi : repas à 16 €.

Total montant des repas :

- **Nous mettons à votre disposition une possibilité de camping, au prix de 20 € la nuit**

Gardé, clôturé, douche, eau, WC, barbecue à disposition

- Souhaite réserver pour la nuit du :

Vendredi : oui non – **samedi :** oui non – **dimanche :** oui non (rayer la mention inutile)

Total des nuits : à 20 € =

A retourner IMPERATIVEMENT à l'organisateur, chèque à l'ordre :

Du Club Canin de Méru, à envoyer :

Mr **Das Neves Azevedo Nuno** - 25 Grande Rue N° 4 – 60460 BLAINCOURT LES PRECY



DROITS ET DEVOIRS DES FINALISTES des Championnats et Grands Prix SCC, d'une discipline gérée par la CUN-CBG et des MEMBRES des Equipes de France

Madame, Monsieur,

Vous trouverez ci-dessous vos droits et vos devoirs en tant que licencié CUN-CBG - SCC :

Nom : Prénom :

Finaliste du Championnat ou Grand Prix SCC de la discipline :

Membre de l'Equipe de France de la discipline :

Date de l'événement : Lieu de l'événement :

Droits du Finaliste – Droits du Membre d'une équipe de France :

- ✓ Droit au respect de son chien, quelles que soient sa race et ses performances.
- ✓ Droit au respect de sa personne en tant que concurrent quels que soient la discipline pratiquée et son niveau (débutant ou expérimenté).
- ✓ Droit à un jugement sans distinction fondée sur l'origine, le sexe, la situation de famille, la grossesse, l'apparence physique, le patronyme, l'état de santé, le handicap, les mœurs, l'orientation sexuelle, de leur identité de genre, l'âge, les opinions politiques, les activités syndicales, l'appartenance ou de la non-appartenance, vraie ou supposée, à une ethnie, une nation, à une prétendue race ou religion déterminée.
- ✓ Droit au respect de la part des organisateurs dans le déroulement général de la manifestation et la compétition.

Devoirs du Finaliste – Devoirs du Membre d'une équipe France :

- ✓ Répondre le plus rapidement possible aux questionnaires des organisateurs et du Groupe Travail, envoyés par le secrétariat du Groupe Travail.
- ✓ Respect de ses réservations concernant les repas et hébergements offerts par l'organisation.
- ✓ Respect de son chien pendant la compétition, pendant toute la durée du Championnat sur le site.
- ✓ Respect des règlements de la cynophilie, du jury et du public lors des concours.
- ✓ Respect de tous les instants des officiels et responsables de la Cynophilie (même hors des épreuves officielles).
- ✓ Respect de l'organisation du Championnat, de ses bénévoles indispensables à la cynophilie, et de son protocole.
- ✓ En cas de contrôle antidopage, le conducteur mettra son chien à la disposition du vétérinaire préposé aux prélèvements.
- ✓ En cas de manquements graves portant notamment atteinte à l'image de la cynophilie française ou de ses dirigeants et à celle de la SCC et sur demande de la CUN-CBG, le **Comité de la Fédération** pourra interdire de « Grand Prix, sélectifs, Finales ou Championnats du Monde » les conducteurs « licenciés » concernés ainsi que leurs chiens pour une durée qu'il déterminera (entre deux et quatre ans), le dossier étant instruit selon les règles des procédures disciplinaires et les règlements de la Cynophilie.
- ✓ Le gilet ou blouson offert par la CUN-CBG doit obligatoirement être porté lors de la proclamation des résultats et remise des prix officielles. Il doit absolument rester neutre et ne porter aucun signe ou publicité.

En cas d'incident mettant en cause le comportement du licencié, le juge peut suspendre la licence à titre conservatoire (Cf. protocole de délivrance des licences) dans l'attente du traitement du dossier par la SCC.

Autorisation de reproduction et de représentation de photographies

(Personne photographiée et/ou filmée – Droit à l'image – Droit au nom)

J'accorde à la société Centrale Canine, représentée par son Président ou ses représentants, la permission de publier toutes les photographies ou images prises de moi lors du Grand Prix SCC ou Coupe / Championnat de France ou du Monde, en conséquence de quoi, j'autorise la SCC à fixer, reproduire et communiquer au public les photographies et/ou films pris dans le cadre de la présente.

Le bénéficiaire de l'autorisation s'interdit expressément de procéder à une exploitation des photographies et/ou films susceptibles de porter atteinte à la vie privée ou à la réputation et d'utiliser les photographies et/ou films de la présente, dans tout support à caractère pornographique, raciste, xénophobe ou toute autre exploitation préjudiciable.

Je reconnais être entièrement rempli de mes droits et je ne pourrai prétendre à aucune rémunération pour l'exploitation des droits visés au présent.

Fait le (date) :

Signature (obligatoire) :

Mention manuscrite : Je m'engage à respecter cette charte :

DROITS ET DEVOIRS DU LICENCIÉ d'une discipline gérée par la CUN-CBG

Droits du licencié :

- ✓ Droit au respect de son chien quel que soit sa race et ses performances.
- ✓ Droit au respect de sa personne en tant que concurrent quel que soit la discipline pratiquée et son niveau (débutant ou expérimenté).
- ✓ Droit à un jugement sans distinction fondée sur l'origine, le sexe, la situation de famille, la grossesse, l'apparence physique, le patronyme, l'état de santé, le handicap, les mœurs, l'orientation sexuelle, de leur identité de genre, l'âge, les opinions politiques, les activités syndicales, l'appartenance ou de la non-appartenance, vraie ou supposée, à une ethnie, une nation, à une prétendue race ou religion déterminée.
- ✓ Droit au respect de la part des organisateurs.

Un licencié a la possibilité de déposer une réclamation, selon la procédure réglementaire, s'il estime que ses droits n'ont pas été respectés.

Devoirs du licencié :

- ✓ Respect de son chien avant, pendant et après son passage et pendant toute la durée du concours sur le site et **respect absolu du Bien Être Animal**.
- ✓ Respect des règlements de la cynophilie, du jury et du public lors des concours.
- ✓ Respect de tous les instants des officiels et responsables de la Cynophilie (même hors des épreuves officielles).
- ✓ Respect de l'organisation et de tous ses bénévoles indispensables à la cynophile.
- ✓ Respect de la propreté du site.

Conditions de retrait ou de non délivrance de la licence d'utilisateur :

En complément des procédures disciplinaires qui pourraient être déclenchées à leur égard et être traitées, pour décision, par le Conseil de Discipline de la SCC, les comportements répréhensibles de l'utilisateur susceptibles d'entraîner le retrait de sa licence, peuvent être définis comme suit :

- ✓ Tous manquements individuels au règlement de la discipline pratiquée, ainsi qu'aux règlements généraux de la Société Centrale Canine, à la déontologie du sport canin, notamment ceux tendant à fausser les résultats d'un concours.
- ✓ Maltraitance à l'encontre de son chien avant, pendant ou après un concours.
- ✓ Attitude ou écrits impolis ou injurieux à l'égard des officiels de la cynophilie même hors des épreuves officielles, ou vis-à-vis des juges, organisateurs, concurrents et public lors des concours.
- ✓ Participation ou adhésion à un groupe ou mouvement, à une association dont le but et la vocation s'écarteraient ostensiblement des préceptes défendus par la Société Centrale Canine ou dont la démarche pourrait constituer une nuisance au fonctionnement des disciplines de sport canin gérées par la CUN-CBG.

NB : En cas d'incident mettant, en cause, lors d'un concours, le comportement du licencié, le juge peut suspendre la licence à titre conservatoire (Cf. protocole de délivrance des licences) dans l'attente du traitement du dossier par la SCC.

Nom prénom :

Signature (obligatoire) :